

## Procès-verbal

**3<sup>ième</sup> séance de l'année 2020, assemblée spéciale du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, le mardi 11 février 2020 à 18h30, dans la salle du conseil de l'édifice Denis-Giguère au 305, rue Racine à Québec.**

### **Étaient présentes :**

Madame Lucette Bouchard	Présidente
Madame Christiane Tanguay	Trésorière
Madame Linda Bouchard	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice et présidente d'assemblée
Madame Caroline L. Mineau	Administratrice
Madame Pauline Rochette	Administratrice

### **Étaient également présents**

Monsieur Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques
Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme de la ville de Québec
Madame Marie-Christine Fortin	Secrétaire de rédaction

### **Était absent :**

Monsieur Raymond Dion	Conseiller municipal, district Loretteville- Les Châtelers
-----------------------	---

### **QUORUM**

Le quorum est atteint. Outre les personnes mentionnées précédemment, 2 citoyens sont présents à l'assemblée du conseil.

## Ordre du jour tel qu'adopté

20-02-01	Ouverture de l'assemblée	18h30
20-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18h31
20-02-03	Demande d'opinion sur le règlement R.C.A.6V.Q.272	18h35
20-02-04	Résolutions du conseil de quartier	19h00
20-02-05	Adoption du procès-verbal des réunions du 3 décembre et du 7 janvier 2020	19h05
20-02-06	Suivis des procès-verbaux	19h10
20-02-07	Paiement des travaux de la secrétaire de rédaction	19h15
20-02-08	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	19h20

**20-02-01 Ouverture de l'assemblée**

Mme Nancy Beaupré, en tant que présidente de l'assemblée, ouvre la séance à 18 h30.

**20-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Nancy Beaupré fait la lecture de l'ordre de jour. Par une proposition de Mme Lucette Bouchard appuyée par Mme Christiane Tanguay, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**20-02-03 Demande d'opinion sur le règlement R.C.A.6V.Q.272**

M. Maxime Gravel-Renaud explique que qu'à la suite de la consultation publique effectuée le 4 février dernier, un rapport de consultation a été rédigé. Le conseil de quartier doit maintenant se prononcer sur le règlement R.C.A.6V.Q.272.

Mme Nathalie Cournoyer présente le projet de modification de règlement aux membres du conseil de quartier.

Les questions et commentaires suivants sont soulevés par les membres du conseil de quartier :

- a. Question concernant la hauteur permise pour les mécanismes d'ascenseur sur les toitures des bâtiments commerciaux;
- b. Remise en question de l'interdiction du vinyle et l'obligation d'avoir 40% d'un matériau noble en façade.

Mme Lucette Bouchard propose que le conseil de quartier adopte une résolution semblable à celle qui avait été prise lors de la modification de règlement en mai 2018.

L'adoption finale du projet de règlement R.C.A.6V.Q.272 se fera le 18 février prochain par le conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles.

**Résolution sur les modifications du règlement R.C.A.6V.Q.272**

Mme Caroline L. Mineau lit la résolution du conseil de quartier sur les modifications du règlement R.C.A.6V.Q.272.

**Résolution CA-20-05**

**Sujet :** Modifications du règlement R.C.A.6V.Q.272

*CONSIDÉRANT les inquiétudes exprimées par les citoyens à l'égard du coût élevé des matériaux exigés sur 40% de la façade avant des bâtiments;*

*CONSIDÉRANT que le fait d'imposer des matériaux dispendieux peut avoir un effet dissuasif sur les petits propriétaires (maisons individuelles ou petits immeubles) désirant refaire leur façade, ce qui pourrait nuire à l'aspect du secteur concerné ;*

*CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune raison esthétique ou environnementale d'interdire des matériaux plus abordables que le bois naturel, mais imitant celui-ci, comme le canexel;*

*CONSIDÉRANT l'existence de maisons recouvertes de canexel dans le secteur concerné et le fait que permettre le canexel permettrait d'harmoniser les immeubles rénovés, de même que les nouveaux immeubles, aux immeubles existants ;*

*CONSIDÉRANT que l'utilisation de matériaux imitant le bois naturel permet d'harmoniser les nouvelles constructions aux vieilles maisons qui donnent à Loretteville un caractère historique particulier ;*

*CONSIDÉRANT l'avis qu'avait formulé le conseil de quartier sur le même sujet lors de la demande d'opinion de mai 2018 ;*

*Le conseil de quartier recommande à l'Arrondissement d'adopter le projet de règlement, à l'exception de l'exigence de 40% d'aluminium, pierre, zinc, brique, verre, bloc de béton architectural, bois ou d'acier en façade qui apparaît trop restrictive et de demander à l'Arrondissement de réévaluer cette disposition sur la zone concernée, de même que sur l'ensemble du territoire.*

La résolution, proposée par Mme Nancy Beaupré et appuyée par Mme Pauline Rochette, est adoptée à l'unanimité.

La demande d'opinion se termine à 19heures.

## **20-02-04 Résolutions du conseil de quartier**

### **a. Pages subventionnées dans les médias nationaux**

Mme Lucette Bouchard lit une résolution provenant du conseil de quartier de Sillery concernant une demande de pages subventionnées dans les médias nationaux pour les organismes locaux comme les conseils de quartier. Cette résolution est adressée au ministère des Affaires Municipales et autres responsables de l'application de la Loi 22.

Mme Lucette Bouchard propose de contacter les responsables pour leur proposer des modifications à la recommandation proposée par le conseil de quartier de Sillery parce que certains membres du conseil de quartier de Loretteville ne sont pas totalement à l'aise avec la recommandation telle que proposée, particulièrement concernant l'utilisation de Recycle- Québec comme exemple.

Ce sujet de discussion ouvre un sujet de discussion connexe : les moyens d'augmenter la visibilité du conseil de quartier. Plusieurs idées sont soulevées : transmission des procès-verbaux, des résolutions, etc.

En fin de discussion, le conseil de quartier réalise que cette recommandation a été reçue au mois de novembre et qu'il est possible qu'il soit trop tard pour modifier la recommandation ou même y répondre. En dépit du potentiel retard, le conseil de quartier décide de modifier légèrement la recommandation du conseil de quartier de Sillery. Mme Bouchard se charge de transmettre cette résolution.

### **Résolution CA-20-06**

## **Sujet : Demande d'espace dans les médias nationaux**

*Considérant les modifications qui doivent être apportées eu égard à la résolution proposée par le conseil de quartier de Sillery*

*Considérant que ladite résolution date du 12 novembre 2019*

*Considérant que les membres du conseil de quartier jugent que ce retard est fort significatif.*

*Le conseil de quartier de Loretteville recommande que Mme Lucette Bouchard communique avec les signataires de la résolution afin de leur faire part des modifications suggérées dans la recommandation.*

La résolution, proposée par Mme Caroline L. Mineau et appuyée par Mme Nancy Beaupré, est adoptée à l'unanimité.

### **20-02-05 Varia**

#### **a. Suivis des Procès-Verbaux et des Résolutions**

Mme Lucette Bouchard a fait le tour des suivis des procès-verbaux et des résolutions en vue de préparer le rapport annuel et a constaté un manque de suivi pour certains dossiers :

Exemple : Programme de subvention de la Ville en cas de contamination au sel de déglçage (référence : procès-verbal du 3 décembre). Une résolution devait être faite en réponse à ce programme et n'a pas encore été faite.

#### **b. Lettre de remerciement pour Mme Pauline Thivierge**

Mme Lucette Bouchard fait la lecture de la lettre rédigée pour remercier Mme Pauline Thivierge pour son engagement au sein du conseil de quartier.

#### **c. Lettre d'appui pour la Place éphémère**

Mme Lucette Bouchard lit la lettre d'appui rédigée pour la Place éphémère.

#### **d. Disponibilité des documents du conseil de quartier sur la page Facebook**

Les documents du conseil de quartier devront être rendus disponibles via

[https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils\\_quartier/loretteville/](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/loretteville/),

ce qui permettra de publier nos documents sur la page Facebook du conseil de quartier.

#### **e. Corporation des Chutes Kabir-Kouba**

M. Savard a de nouveau communiqué avec Mme Lucette Bouchard. S'il n'arrive pas à obtenir sa subvention, la Corporation sera dissoute et c'est la Société de la Rivière Saint-Charles qui prendra possession du matériel, bien qu'elle ne possède actuellement pas l'expertise nécessaire.

Les membres du conseil de quartier se proposent de devenir membres de la corporation afin d'aider la Corporation des Chutes Kabir-Kouba.

**a. Tableau des Invitations**

Date	Activité	Présence
24 février	Conseil de quartier des Châteliers Thème : Solidarité famille et sécurité routière	Pauline Rochette
27 février	Parlons Culture, Palais Montcalm	Christiane Tanguay
28 février	Réseau des femmes et politique municipale, coût de 68,99\$	SO
26 mars	Vivre en ville 5 <sup>ème</sup> rendez-vous des Collectivités viables, coût de 295\$	SO

**20-02-06 Adoption des procès-verbaux des réunions du 3 décembre 2019 et du 7 janvier 2020**

Procès-verbal du 3 décembre 2019 (corrections prises en charge par M. Maxime Gravel-Renaud) : page 3, remplacer Mme Lucette par Mme Linda Bouchard (communication avec Mme Paré).

Par une proposition de Mme Christiane Tanguay appuyée par Mme Linda Bouchard, le procès-verbal du 3 décembre 2019, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du 7 janvier 2020 (corrections prises en charge par Mme Marie-Christine Fortin): ajouts des suivis en marge des paragraphes et correction du mot *appuient* dans la résolution **CA-20-02**.

Par une proposition de Mme Nancy Beaupré appuyée par Mme Lucette Bouchard, le procès-verbal du 7 janvier 2020, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

**20-02-07 Suivis des procès-verbaux**

Mme Marie-Christine Fortin propose d'utiliser le logiciel OneNote pour assurer un meilleur suivi des procès-verbaux. D'ici la prochaine rencontre du conseil de quartier, elle préparera un gabarit dans le logiciel OneNote et fera éventuellement une formation aux administrateurs afin de pouvoir utiliser efficacement le logiciel. Mme Marie-Christine Fortin accepte également le rôle de secrétaire de rédaction pour l'année en cours et la prochaine année.

**20-02-08 Paiement des travaux de la secrétaire de rédaction**

**Résolution CA-20-07**

**Sujet : Paiement des travaux de la secrétaire de rédaction**

*Sur proposition de Mme Pauline Rochette, appuyée par Mme Nancy Beaupré, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville autorise deux paiements de 100 \$ à Mme Marie-Christine Fortin pour la rédaction du compte-rendu de la séance du 4 février et pour le procès-verbal de la séance du 11 février; sur réception des documents.*

**20-02-10 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier est prévue pour le 3 mars prochain à 19 heures.

Par une proposition de Mme Nancy Beaupré appuyée par Mme Christiane Tanguay, la séance est levée à 20h15.

---

Lucette Bouchard, Présidente

---

Linda Bouchard, Secrétaire



Québec, le 11 février 2020

Madame Pauline Thivierge  
3471, rue du Golf  
Québec (Québec) G2A 1G1

**Objet : Ta démission au conseil de quartier**

Bonjour Pauline,

À la suite de ta démission en tant qu'administratrice au conseil de quartier de Loretteville, nous tenons à te remercier pour ton engagement à contribuer au mieux-être de la population, et ce, depuis avril 2019. Nous soulignons ta collaboration avec les organismes communautaires pour mener à bien différents projets en participant à des comités tels : Alliances pour la solidarité, les comités Vie de quartier, la Pieuvre et Parlons Loretteville.

Nous te souhaitons une bonne continuité dans tes fonctions et une belle réussite dans tes activités personnelles et professionnelles.

La présidente du conseil de quartier de Loretteville,

Lucette Bouchard  
Pour les membres du conseil de quartier

c.c. M. Raymond-Bernard Dion  
M. Maxime Gravel-Renaud  
Mme Linda Bouchard





Québec, le 11 février 2020

Monsieur Jean-Guy Lévesque  
Directeur général  
Sports-Loisirs L'Ormière  
CP 69013, BP de l'Ormière  
Québec (Québec) G2B 6C3

**Objet : Lettre d'appui au projet de Place Éphémère**

Monsieur Lévesque,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que le conseil de quartier de Loretteville vous fait part de notre appui pour la réussite de votre projet de la Place éphémère qui se veut marquer de l'identité du quartier de Loretteville et qui a comme objectifs la mobilisation des citoyens, la revitalisation de la rue Racine et la création d'un lieu de rassemblement, afin de briser l'isolement.

Ce projet de Place éphémère répond à plusieurs besoins nommés par les citoyens, soit un désir d'avoir des parcs et des espaces verts, des espaces communautaires et des activités de loisir à faible coût. Nous avons donc un grand intérêt à voir ce projet se réaliser puisque les membres du conseil de quartier travaillent déjà depuis plusieurs années dans l'objectif de revitaliser la rue Racine.

Soyez assuré de notre appui dans ce projet et acceptez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du conseil de quartier de Loretteville,

Lucette Bouchard

Pour les membres du conseil de quartier

c.c.: M. Raymond-Bernard Dion  
M. Maxime Gravel-Renaud  
Mme Linda Bouchard